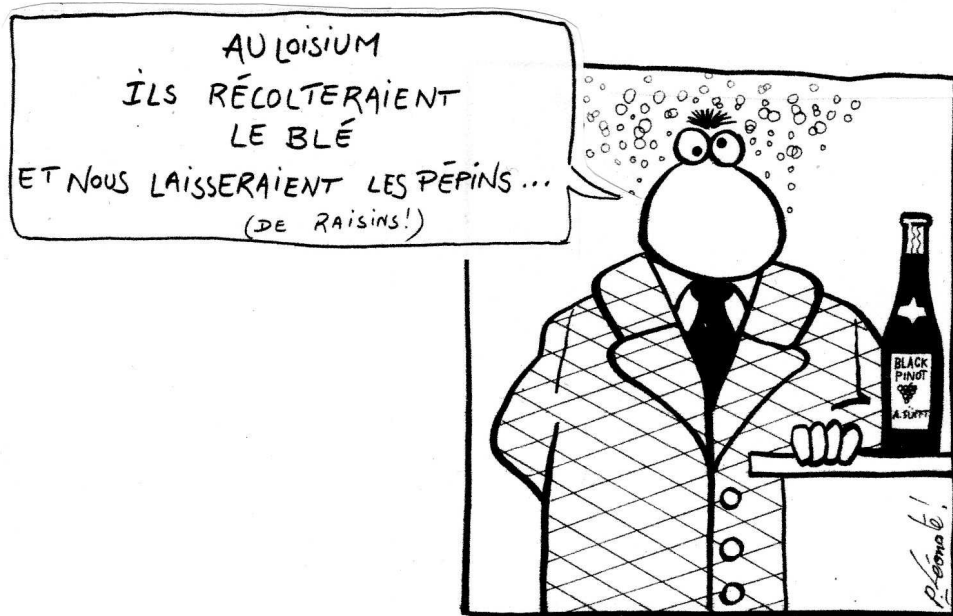


## Trois recours sont toujours en cours :

- Contre le déclassement Espace Naturel Sensible: suite à la cassation prononcée par le Conseil d'Etat, le dossier est à nouveau en discussion à la Cour Administrative d'Appel de Nancy. L'instruction est close, mais la CAA attend pour juger que la « question prioritaire de constitutionnalité » que nous avons déposée en juin(\*) soit traitée par le Conseil d'Etat et le cas échéant par le Conseil Constitutionnel.
- Contre la révision du POS : même résumé que ci-dessus, ici pas de QPC mais la CAA va sans doute attendre pour juger les deux dossiers en même temps. La discussion est en cours sur le rapport et l'avis du commissaire enquêteur.
- Contre le permis de construire n°03, la discussion est close et l'affaire pourrait être jugée mais visiblement le TA attend les arrêts d'appel qui conditionnent la solution.

(\*) « Ne pas consulter la population avant le déclassement de l'ENS est-il conforme à la constitution ? »



Consultez d'autres informations sur : [www.nartecs.sitew.com](http://www.nartecs.sitew.com)

Votre avis nous intéresse, partagez-le en écrivant à :

Association NARTECS – 2, rue du Muscat 68420 VOEGTLINSHOFFEN  
ou par E-mail : [nar-tecs@orange.fr](mailto:nar-tecs@orange.fr)  
**Adhésions, dons, soutiens, à la même adresse.**

## HALTE AUX GASPILLAGES

**Partout dans le monde**, la démocratie réelle s'insurge contre la confiscation des décisions par *les représentants*.

Les mouvements turcs et brésiliens rejettent de grands travaux inutiles : le projet commercial à Taksim, les équipements pharaoniques pour la prochaine coupe du monde de foot et les futurs JO. En Espagne, la cession de biens publics par l'état est contestée, comme celui où, à la lisière d'un parc naturel en vente, un équipement touristique de luxe est projeté (Tiens! Tiens!). En Chine, climat et environnement inquiètent. Lors de la décennie précédente, l'impératif de croissance primait dans les esprits des gestionnaires locaux. Aujourd'hui la population exige un environnement propre et s'aperçoit que les coûts de dépollution explosent. A Venise, les traversées des gros palaces flottants rapportent à la commune 270m€. Coût des dégâts: 270m€! Chez nos proches voisins allemands, les Wutbürger, *citoyens en colère*, sont partout.

Dans notre pays aussi: voir l'aéroport de Notre Dame des Landes, le TGV Lyon Turin, le nouveau stade de Lyon où, malgré des recours en justice par des associations, des coups de bulldozer ont été effectués (Tiens! Tiens!). Plus près de chez nous, les équipements touristiques, censés créer des emplois, sont des gouffres d'argent public: Tellure, Hohlandsbourg, Bioscope... Idem pour la toute nouvelle Maison du Fromage !!!!!

**Ces projets ne font pas SENS.** Portés par des élites étatiques, soumis au pouvoir économique, ils sont donc perçus par les manifestants et une part non négligeable de la population comme des aberrations écologiques, économiques et sociales.

Des espaces remarquables sont captés au seul profit des nantis. L'argent public est détourné, qui serait pourtant bien mieux employé pour répondre aux besoins criants en matière de santé, d'éducation, de culture.

Les mouvements ont remporté d'importantes premières victoires en faisant reculer les pouvoirs... A terme, ils pourraient favoriser des changements importants en renouvelant le rapport des citoyens à la politique, en accroissant l'exigence de démocratie directe.

Il est temps que le citoyen reprenne en main les métamorphoses du monde en repensant dans un esprit de concertation nos modes de vie et nos modèles économiques afin de construire une société communicante et coopérative, plus durable, solidaire... un «VIVRE ENSEMBLE» républicain.

**UN ENSEMBLE D'INTERETS PARTICULIERS  
NE VAUT PAS INTERET GENERAL**

**Et à Voegtlinshoffen ?** Au nom d'un intérêt dit général, galvaudé et contestable, **un espace naturel** classé, protégé et sanctuarisé, **est profané.**

Rappelons ici, qu'à ce jour, cet espace, un bien commun, est encore classé ENS, donc soumis à de strictes règles d'urbanisme. Des recours, légaux, sont toujours en cours d'instruction et les tribunaux n'ont pas tranché (voir en page 4). Ce qui n'empêche pas le conseil municipal d'accorder un permis de construire pour un abri de chasse sur l'espace en question. Malgré tous les recours auprès des tribunaux, il sort de terre dans des délais étonnamment brefs, dans une précipitation troublante. Pourquoi donc tant de hâte ?

De surcroît, cet abri, destiné à une minorité, est payé IN-TE-GRA-LE-MENT par l'ensemble des généreux contribuables locaux : une bagatelle de 100 000 € avec assainissement, terrain, parking, branchement EDF, substantiels travaux en régie communale, etc... (voir ci-contre).

Et pour ces utilisateurs privés, une modeste et ridicule indemnité d'occupation :  
⇒ 125 € par mois !

C'est donc un bien bel abri pour des chasseurs, croquignolet et doré à souhait, dont on peut effectivement vanter l'« intégration parfaite dans l'environnement ».

Mais de quel environnement parle-t-on ?

- de notre environnement électoraliste et flagorneur ?
- de notre environnement politique dominant, au service du pouvoir de l'argent : des règles juridiques contournées, bafouées ?
- de notre environnement fragile (ENSensible !) : une construction contribuant à l'inquiétante disparition d'espaces naturels riches et vitaux ?
- de notre environnement social, de plus en plus inique, où c'est la puissance d'exclusion qui semble être devenue une spécialité (ou la règle ?) ? Ex : des adhérents de NARTECS se voient exclus de la diffusion du bulletin communal. Sur une décision unanime du CM ?...
- d'un environnement peu favorable au vivre ensemble démocratique !

*"La politique ne consiste pas à faire taire les problèmes, mais à faire taire ceux qui les posent"* - Henri Queuille, président du Conseil sous la IV<sup>o</sup> République.

**LE COUT DE L'ABRI DE CHASSE**

(Sources : bulletins communaux de Voegtlinshoffen et permis de construire)

DEPENSES Partie HT		RECETTES
Terrassement, dalle béton	14 484,47	Indemnités d'occupation: 125 € /mois
Structure bois	16 144,19	
Couverture	10 417,71	Vente du bois de la forêt initiale ??? €
Menuiserie (fenêtres portes)	6 171,20	
Aménagement parking	6 913,00	
Architecte : suivi du chantier	1 000,00	
Raccordement ERDF	25 092,11	
<b>Total commune</b>	<b>80 222,68</b>	
Prise en charge ERDF (donc par les clients)	16 728,00	
<b>Total</b>	<b>96 950,60</b>	
DEPENSES Partie TTC		
Architecte : élaboration projet	1 000,00	
Achat du terrain 12 ares cf presse : à 1 500 € l'are	18 000,00	
Coûts INCONNUS passés sous silence		
Frais de notaire et livre foncier suite à achat des terrains		
Révision du POS		
Raccordement eau et assainissement		
Entretien futur du bâtiment et des extérieurs		
Assurance propriétaire		
Graviers en grès rose pour chemin et parking		
Aménagement du chemin d'accès		
Travaux effectués en régie communale		
Prix du bardage (bois + traitements)		

**BREVES DE RALLY€**

Un modèle de citoyenneté : tout comme le très vénéré champion « helvète », fiscalement, évadez-vous ! Nos élus vous dérouleront alors le tapis ... d'asphalte, à grand renfort de subventions publiques, et ils vous décoreront même de la légion d'honneur.

Lu dans la presse locale : un rallye du crémant, feu rallye du Florival a été annulé faute de compétiteurs. Prudents, boire ou conduire, ils ont choisi !

Question : Comment interpréter la présence lors du rallye de France-Alsace de sponsors si ostentatoires : Abou Dhabi et Qatar ?